

manque de ressources. Introduire cette réforme avec la plus grande économie a été chose difficile; mais, malgré tout, elle se réalise, comme je vais le démontrer rapidement.

« La lecture comparative du rapport fait par le Directeur avec les données relatives à l'établissement contenues dans le Mémoire que mon prédécesseur a présenté laisse voir que dans les dix-neuf mois mentionnés par ce rapport la maison a fait plus de progrès que dans les quatre années précédentes. En effet, on a fait de grands changements à l'édifice, en créant de nouvelles divisions ou en améliorant celles qui existaient, et en augmentant par conséquent la valeur du fonds d'hypothèque; on a créé de nouvelles classes d'enseignement et l'on a augmenté un peu la dotation de quelques autres; dans la partie de l'assistance des enfants assistés, principalement en ce qui concerne l'habillement et la chaussure, on a obtenu quelques innovations avantageuses visibles pour tous ceux qui visitent l'Asile et le comparent à l'état où il était il y a deux ans; et quoique, pour couvrir des dépenses exigées par ces changements, il ait fallu avoir recours aux capitaux rachetés, l'ensemble de ceux-ci a non seulement peu diminué, mais il a même augmenté de 5,519.19 pesos dans les dix-neuf mois; cette augmentation est proportionnellement plus grande que celle obtenue dans les quatre dernières années, qui n'a été que de 12,046.45 pesos. L'explication de ce fait, étrange au premier abord, est bien simple et est due à ce que, outre la plus grande économie faite dans l'achat des objets destinés à la maison, on a fait quelques recouvrements de revenus en retard.

« Toutefois, j'ai indiqué plus haut que les entrées ordinaires de l'Établissement ne suffisent pas à couvrir les sorties actuelles, et ne suffiront pas davantage si celles-ci augmentent comme conséquence des nouvelles améliorations à introduire. Pour parer à cet inconvénient, l'administration étudie, d'accord avec le Directeur, divers projets et adoptera celui qui sera le plus profitable aux intérêts de l'Asile, sans sacrifier ses capitaux ni charger le Trésor. Si pour mener ce projet à bonne fin il faut recourir à l'autorisation du Pouvoir Législatif, le soussigné a l'honneur de le recommander dès aujourd'hui à l'attention des citoyens Députés et Sénateurs.

« En terminant ce chapitre, je dirai, pour ce qui se rapporte à l'Histoire de l'Établissement, que son directeur actuel, M. le Dr Angel Carpio, chargé par intérim de la direction depuis le 15 septembre 1884, date du décès du dernier directeur, le Prêtre D. Francisco Higareda, a été nommé de droit à cet emploi au commencement de l'Administration actuelle, et il a continué ses fonctions jusqu'à ce jour sans qu'il y ait eu, dans la marche de l'Asile et dans son organisation, d'autres changements dignes de remarque, sauf ceux que le directeur lui-même indique dans le rapport mentionné. On prépare un règlement intérieur pour remplacer celui qui existe aujourd'hui, et mieux en rapport à l'esprit de l'époque et approprié à nos institutions.

« L'Établissement soutient présentement 288 enfants assistés: 86 allaités, dont 44 garçons et 42 filles; 202 sevrés; dont 102 garçons et 100 filles.

« Comme professeurs et employés, l'Établissement occupe 28 personnes qui ont des appointements montant à 369 pesos mensuels ou 4,428 pesos annuels.

« Cette somme insignifiante est due au système économique d'employer le plus possible, de préférence, les assistés eux-mêmes pour les classes et les autres services, en leur assignant une petite rétribution.

« Il y a 12 domestiques et 4 nourrices en service dans l'Établissement; il y a en outre 75 nourrices en dehors de l'Établissement pour les enfants de premier allaitement, 31 pour les enfants sevrés et 2 surveillantes des enfants qui sont au dehors dans les faubourgs de cette capitale. Le montant des appointements de tous les professeurs, employés et desservants de l'Asile est de 10,014 pesos annuels.

« Les capitaux appartenant à la Maison à la date où se termine ce Mémoire s'élèvent à 281,854.27 pesos.

« Outre les branches diverses d'instruction primaire on y enseigne les suivantes, appartenant à l'instruction secondaire: le dessin de figures d'ornement et de paysage, la broderie en blanc, en couleurs et sur métal, les fleurs artificielles, la musique, le piano et le chant.

« Il existe déjà un atelier de charpenterie, et l'on projette d'établir quelques autres ateliers et classes qui aient pour but pratique de donner aux assistés des deux sexes les moyens de gagner une vie honorable. »

## ÉCOLE D'AVEUGLES.

« Je ne m'étendrai pas sur l'histoire de cet Établissement philanthropique, parce qu'elle a été publiée dans d'autres rapports présentés au Congrès par mes prédécesseurs, et je dois déclarer qu'aucun changement digne d'être mentionné n'a été jugé nécessaire d'être introduit dans le régime et l'administration de cette École.

« Comme on le sait, ses dépenses sont couvertes presque exclusivement par les sommes envoyées par la Trésorerie générale conformément aux budgets de sorties décrétés par la Chambre des députés; le dernier a assigné la somme de 16,824.10 pesos pour couvrir ces dépenses.

« Dans l'année budgétaire qui commence le 1<sup>er</sup> juillet de cette année, on a inscrit une petite augmentation dans le but de rétribuer d'une manière plus convenable l'administrateur de l'École et le professeur de piano, de chant et d'harmonie pour enfants, qui touchaient des appointements insignifiants, et pour mieux couvrir les frais de couture et de blanchissage du linge des élèves. L'augmentation n'est que 898.25 pesos; c'est ainsi que les budgets de l'École pour l'année économique prochaine s'élèvent à 17,717.35 pesos.

« Il y a dans l'Établissement 66 élèves, dont 50 hommes et 16 femmes.

« Sans compter le directeur et l'administrateur, il y a, pour veiller à l'ordre de l'Établissement, la personne chargée de l'administration intérieure de la maison, la surveillante des filles et les professeurs et maîtres, qui sont au nombre de 18; un de ceux-ci fait les classes de français et anglais, moyennant une petite rétribution qui lui est payée, et inscrite à la charge des frais généraux. Si les résultats de ces classes correspondent cette année à ceux obtenus dans l'année antérieure, il sera peut-être nécessaire et juste d'accorder pour l'année fiscale de 1887 à 1888 une rétribution plus convenable au professeur qui enseigne ces langues.

« Les autres classes établies dans l'École sont: l'instruction primaire et secondaire, la gymnastique, le piano, le chant et l'harmonie, instruments à cordes et à vent, la clarinette, la flûte, le hautbois, le fagot (variété du hautbois) et la mandoline, l'imprimerie, la reliure, le tissage des laines, la passementerie, la fabrication des cigares et les travaux au crochet.

« Il y a un médecin et 8 desservants des deux sexes dans l'Établissement.

« Quoique les produits de vente des ouvrages et les dons soient considérés comme faisant partie des entrées, il serait préférable de les considérer comme un auxiliaire destiné à couvrir les frais de l'École, cette somme étant insignifiante. »

## ÉCOLE DES ARTS ET MÉTIERS POUR FEMMES.

« L'Établissement dont je vais m'occuper est assurément un des plus utiles parmi ceux que soutient le Trésor de la Fédération, car non seulement il est appelé à rendre les services les plus importants à la cause de l'émancipation de la femme par le travail: il ouvre de nouveaux horizons et prépare d'honorables moyens d'existence aux jeunes filles qui y reçoivent l'enseignement; mais de plus il servira bientôt et il a déjà servi de modèle à la création d'autres établissements de ce genre dans tous les États. L'Exécutif lui a donc consacré une attention spéciale, et j'ai la satisfaction d'annoncer aux Chambres que, dans la période mentionnée dans ce rapport, cette École a fait des progrès remarquables, soit dans l'ordre moral, soit dans l'ordre matériel, et le soussigné fonde de grandes espérances sur les résultats; il pense que cet établissement remplira d'ici peu de temps le but noble et intéressant que s'est proposé son fondateur.

« La Revue fondée par son directeur actuel, le Dr. Ladislao Belma, et qui accompagne les documents, me dispense d'entrer dans de plus amples détails sur les améliorations introduites pendant les dix-neuf mois de la période comprise dans ce rapport; je ne dirai que quelques mots à ce sujet.

« Quelques citoyens Représentants se souviennent sans doute du projet de transporter l'École de l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui dans la ville de Chiquis, dans une salle spéciale de l'Hospice des Pauvres. Cette pensée n'a pu, pour certaines raisons, avoir une suite; toutefois, ce projet et, de plus, l'insuffisance du Trésor fédéral n'ont pas permis de faire, pour quelque temps, dans l'édifice qu'on voulait abandonner, les réformes utiles pour le rendre plus convenable à son but, ni même les réparations, indispensables, il est vrai, mais que l'on ne croyait pas urgentes. Sous l'administration actuelle, malgré cette dernière circonstance, on a entrepris et mis à exécution quelques réformes et réparations dans l'édifice, en employant à ces travaux les économies



qu'il a été possible d'introduire dans la dépense des frais généraux sans préjudice des crédits affectés ordinairement à cet usage. Ainsi différents travaux entrepris dernièrement pour la plus grande sécurité, la propreté et l'hygiène de l'Établissement ont été achevés dans les classes et ateliers en les élargissant et en modifiant les conditions de lumière, d'agencement, etc., indispensables aux besoins spéciaux de chacun.

« Dans la partie relative à l'enseignement et à l'organisation de l'École, on a fait aussi des réformes dignes d'être mentionnées, comme la création des classes d'espagnol, d'anglais et de tenue de livres, dans le but d'ouvrir pour les élèves dans le commerce une nouvelle carrière appropriée à leur sexe ; on a remplacé l'atelier de couture simple par un atelier de modes ; on a supprimé l'atelier d'imprimerie, que l'expérience a prouvé être peu approprié aux besoins de la femme ; d'autres changements encore ont été faits dans le plan de l'enseignement, dont les détails se trouvent dans le Mémoire de la Direction.

« Le soussigné étudie actuellement un nouveau projet de Règlement que le Directeur a présenté dans le but de donner une organisation complète et définitive à l'Établissement. »

L'Assistance publique est aussi à la charge du Ministère de l'Intérieur et soutient l'École des aveugles, l'École des Arts et Métiers pour femmes ; elle vient également en aide à la maison des enfants trouvés. Le Ministère dirige le Conseil supérieur de salubrité, les Tribunaux de l'état civil, le Gouvernement du District fédéral et les administrations politiques des districts de Tepic et de Basse-Californie.

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le service de ce ministère d'Etat est confié à deux sections ayant à leur charge, l'une la branche de la Justice, et l'autre celle de l'Instruction publique.

La première est en rapport officiel avec la Haute Cour de Justice, pour tout ce qui concerne les résolutions du Pouvoir Exécutif, et elle a à sa charge de faire vérifier les dépenses de cette Cour Suprême ainsi que celles des Tribunaux de Circuit et des Tribunaux de District qui en relèvent.

Pour le service civil et criminel, il y a dans le District fédéral un Tribunal Supérieur avec cinq juges au civil, cinq juges au criminel, cinq tribunaux correctionnels, le Ministère public et huit juges inférieurs qui doivent tous agir conformément aux prescriptions du Code Civil, du Code Pénal et du Code de Procédure.

La ministère de la justice est en outre en rapport avec la direction du Registre public, des Domaines et du Commerce, ainsi qu'avec les Tribunaux forains du District et l'administration de la justice dans les Territoires de la Basse-Californie et Tepic.

L'Instruction publique, qui est un des éléments les plus puissants de la prospérité future d'un pays, reçoit chaque jour au Mexique un nouveau et remarquable développement dû à l'impulsion vigoureuse qu'on lui donne dans toutes ses parties. Les autorités politiques, mues par un généreux stimulant, ont voulu laisser un souvenir impérissable de leur passage à l'administration en s'occupant très particulièrement de l'Instruction publique.

Dans les villes principales, dans les bourgs, dans les villages et même dans les plus petits hameaux, l'école répand partout sa lumière. Les établissements publics et particuliers, les bibliothèques, les musées et une infinité de publications périodiques contribuent par leur influence bienfaisante à répandre au milieu du peuple toutes sortes de connaissances.

L'enseignement primaire est à la charge des Municipalités ; mais le Gouvernement soutient directement ou subventionne plusieurs établissements. Un grand nombre d'écoles, dont la création est due à l'initiative privée, se trouvent sous la protection et la surveillance de quelques sociétés de bienfaisance telles que la Compagnie Lacasterienne et la Compagnie Catholique.

Les matières comprises dans le programme de l'enseignement primaire sont la lecture, l'écriture, la grammaire espagnole, l'arithmétique, le système métrique, la géographie, un résumé de l'histoire universelle, l'histoire du Mexique et la civilité. Dans les écoles de jeunes filles on enseigne en outre la couture et différents travaux d'aiguille.

Dans presque tous les établissements particuliers, l'enseignement s'étend à l'Instruction primaire et à certaines branches de l'Instruction secondaire, et on a adopté dans tous les États de la confédération Mexicaine en général le principe de l'Instruction primaire obligatoire et gratuite.

La méthode d'enseignement communément adoptée est l'enseignement mutuel et simultané, quoique plusieurs établissements emploient la méthode objective.